

## **MIGRER AU FÉMININ**

*Pôleth M. Waddled Association Mémoires Plurielles*



### **Situer le cadre global des immigrations**

La société française, une histoire migratoire longue mais en 2018, la région centre val de Loire comptait environ 5,14% d'étrangers et 7,3% d'immigrés (parmi lesquels sont regroupées les personnes étrangères et celles ayant acquis la nationalité française). L'immigration a longtemps été pensée du côté masculin. Dans les représentations l'immigré type est un homme, adulte, le plus souvent venu pour travailler dans les secteurs agricoles, industriels, et employé aux tâches les moins valorisantes, et moins rémunérées.

Or, si ce constat a une certaine validité dans sa seconde partie, cela n'est pas vrai pour la présence masculine, car les femmes ont toujours été présentes dans les migrations. A toutes les époques, on relève environ 40% de femmes immigrées. Même si elles ont longtemps été moins nombreuses que les hommes, cette absence des femmes est une idée reçue et relève d'une situation qu'il est intéressant de comprendre.

Sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, la présence des femmes est constante, notamment dans l'immigration de travail. Pour exemples : dans les années 1930, le recours à des jeunes femmes polonaises en Indre et Loire et Indre pour les travaux des champs et des fermes. Plus tard, dans les années 1960/70, les femmes portugaises sont employées dans le maraîchage, le ménage, le gardiennage d'immeubles.

Leur particularité : ON NE LES VOIT PAS ! Pourquoi ne sont-elles pas visibles ? Bien que présente, la question migratoire est davantage focalisée sur les hommes travailleurs, occultant ainsi la présence des femmes. Il faudra attendre la montée du féminisme pour que cette question soit soulevée.

Lorsqu'elles sont rendues visibles, c'est le plus souvent sous une image réductrice, celle de la femme de... et/ ou la mère de... C'est donc, soit une Pénélope qui reste à la maison, attend son mari, s'occupe des enfants, soit rejoint son mari (c'est vrai, surtout à partir de 1973) et c'est par elle que passe l'installation et l'intégration.

Or, des travaux ont montré que le mouvement vers une féminisation de l'immigration s'accroît déjà après 1945. .../...

### **Migrer au féminin : une diversité de situations**

Nous constatons une diversité de situations de migrations concernant les femmes :

- 1/ l'épouse qui suit son mari, ou va rencontrer son conjoint.
- 2/ la femme seule qui part travailler : agriculture, services, « prostitution » (Russes, Chinoises, Africaines, par exemple).
- 3/ la femme commerçante qui peut être en rupture de son milieu ou intégrée dans une économie circulante.
- 4/ l'étudiante ; la demandeuse d'asile, la réfugiée.

Pour certaines de ces situations, et notamment, les demandeuses d'asile, la migration constitue un lieu de violences, pour tous, hommes et femmes, mais souvent plus encore pour ces dernières sous différentes formes : contrainte psychique, physique, que ce soit au pays, pendant le voyage, et aussi en France.



### **Les migrations féminines : des spécificités ?**

La spécificité des migrations féminines est celle d'un cumul de désavantages : les désavantages de la migration, ajoutés à ceux des femmes. Les difficultés sont à la fois sociales, économiques, professionnelles, politiques.

Sur le plan économique, elles ont plus de difficultés à trouver un emploi que les Français (nés de parents français). Elles occupent des emplois peu qualifiés et précaires : travaux agricoles ou maraîchers saisonniers, hôtellerie (avec des contrats de travail parfois aberrants), ménage.

Elles ont un taux de chômage plus élevé. Elles subissent, comme les hommes, les conséquences de la dérégulation du travail, les barrières

aux emplois plus qualifiés.

À noter : l'influence de l'évolution démographique (en France, Europe) sur les nouvelles migrations. La forte augmentation des plus de 60 ans entraîne un besoin d'auxiliaires de vie, un emploi peu rémunérateur, qui peine encore à être reconnu et, en tant que métier du « care », est en grande majorité occupé par des femmes, et notamment immigrées.

En France, pour occuper cet emploi, il est nécessaire de parler français pour pouvoir s'adresser aux personnes bénéficiaires de l'aide à domicile. De ce fait, les auxiliaires de vie (aide à domicile) sont préférentiellement des femmes d'Afrique du Nord ou francophone (Côte d'Ivoire, par exemple)

Cette migration de travail particulière est ici structurée par la géographie linguistique, mais aussi par l'importance des réseaux familiaux, le recrutement fonctionnant par le bouche-à-oreille. En plus de ces désavantages sur le plan économique, elles doivent gérer les réticences des conjoints, remettant en cause leur position dominante, de par la perte de leur statut d'unique pourvoyeur de ressources du foyer. Mais aussi, à l'instar des femmes non immigrées, elles ont la responsabilité des enfants.

### **L'impact social des migrations féminines au prisme de la perspective du genre ?**

Pour saisir l'impact social des migrations féminines, il est nécessaire, de les appréhender dans la perspective du genre, c'est à dire dans des rapports sociaux homme / femme relationnels et multidimensionnels construits autour des positions sociales relatives sur les plans économique, culturel, politique et des positions masculines asymétriques et réciproques.

Des travaux montrent qu'en dépit des inégalités, les femmes « gagnent » dans la migration tandis que les hommes perdent en statut social.

Ex : des femmes migrantes infirmières des Philippines ont une meilleure position que les hommes pour trouver du travail. En France, ce sont des femmes d'Europe de l'Est qui sont recrutées pour s'occuper d'enfants dont les mères, elles aussi, travaillent. Mais ce gain en statut social peut n'être que temporaire. Une fois de retour au foyer, les relations sociales inégalitaires entre hommes et femmes reprennent leur cours.

Les changements qui remettent en question la hiérarchisation dans les familles et qui vont dans le sens d'une plus grande autonomisation des femmes sont lents mais force est de constater qu'ils sont présents. C'est le cas, par exemple, des familles turques immigrées où

l'idée d'une épouse et mère au foyer ayant prévalu pendant longtemps, tend à s'effacer au profit d'une insertion dans le monde du travail. .../...

### **La place du genre dans la législation : de la subordination à la reconnaissance**

Généralement, le statut juridique des personnes, hommes ou femmes, rejoignant leur conjoint ou futur conjoint était souvent subordonné à ce dernier ; la séparation d'avec le conjoint dans les trois années suivant l'arrivée en France pouvant entraîner une fin de droit au séjour. Cependant, à partir de la fin du milieu des années 70, les femmes ont été les plus nombreuses à rejoindre un mari ou futur mari et à se trouver ainsi dans une situation de dépendance juridique, sans autre issue que le retour au pays en cas de conflit, séparation. Pendant longtemps, la législation ne prenait pas en compte les situations des femmes.

Les regards changent avec la loi du 29 juillet 2015 sur les personnes vulnérables inscrite dans le CESEDA (Code d'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile). La vulnérabilité comprend différents critères : le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, le handicap mental, la maladie grave ou les conséquences des tortures, viols ou autres formes de violences psychologiques, physiques ou sexuelles

Désormais, la législation tient compte désormais des questions de genre, et notamment dans le cas des situations de violences conjugales, où les victimes, le plus souvent des femmes, peuvent voir le titre de séjour maintenu.

La migration dans le cadre de l'asile inclut donc cette dimension du genre dans ses procédures.

Pour les femmes, demandeuses d'asile, moins nombreuses que les hommes (32% en 2019, elles étaient 34% en 2009, selon l'OFPRA), la même loi s'applique avec une transformation des procédures pour répondre aux besoins spécifiques de protection des personnes rendues vulnérables. Dans ce cadre, un groupe de référents « violences faites aux femmes » peut venir en appui dans l'instruction des dossiers de demande d'asile. Par exemple, la personne peut être entendue par une personne du sexe de son choix (pour l'interprète ou l'officier d'instruction) et elle peut être assistée d'un tiers.

Mais les demandeuses d'asile doivent toujours attester d'une persécution individuelle en tant que femme. La réponse apportée à la demande reste à l'appréciation des agents qui disposent ainsi d'un pouvoir discrétionnaire.

### **En conclusion :**

Aujourd'hui, en région Centre Val de Loire, comme au plan national, le phénomène migratoire mérite qu'on l'appréhende dans toute sa complexité pour éviter les raccourcis, idées reçues sources de stéréotypes débouchant sur des discriminations. Il en va de même pour les migrations féminines, fait qui mérite un réel éclairage, notamment au moment où celles-ci tendent à prendre de l'ampleur, voire, même à dépasser en termes quantitatifs celles de leurs homologues masculins.

Comme on l'a vu plus haut lorsque l'on parle de migrations, le pluriel est de rigueur, tant par la diversité des situations des protagonistes mêmes que par les rapports sociaux de genre dans lesquels ils évoluent.

